

Image not found or type unknown



Changement de statut d'étudiant

Par **anikristi**, le **13/11/2009** à **22:33**

Bonjour,rrnrnJe vous écris pour solliciter votre aide au sujet suivant: je suis étudiante étrangère en Master 2. L'année prochaine j'envisage de faire un changement de statut, afin de pouvoir exercer une profession libérale.Je voudrais travailler en tant que traducteur/interprète,j'ai déjà mon inscription à l'Ursaaf. rnMa question est la suivante: Le métier de traducteur ne fait pas partie des professions libérales dites réglementées.Est-ce que mon dossier sera recevable par la préfecture? Si oui,quelles sont les chances de l'obtention d'un titre de séjour temporaire avec la mention profession libérale?rnrrnMerci pour votre réponseCordialement